



Annexe au contrat de séjour - Tarifs des prestations et conditions de facturation

1. TARIFS JOURNALIERS APPLICABLES AU 01/01/2026

Résidents de Loire-Atlantique	Admission avant 01/01/2026	Admission après 01/01/2026	
		Sans aide sociale à l'hébergement	Avec aide sociale à l'hébergement
Plus de 60 ans			
Tarif Hébergement	67,93 €	74,72 €	67,93 €
Tarif Dép GIR 5-6	6,12 €	6,12 €	6,12 €
Total par jour	74,05 €	80,84 €	74,05 €
Moins de 60 ans	86,33 €	86,33 €	86,33 €

Pour les résidents originaires d'un autre département, une tarification spécifique s'appliquera.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE FACTURATION

- Réservation, admission différée avant l'entrée en institution, et prix applicable au décès et jusqu'à la libération de la chambre
 - ↳ Tarif appliqué : Tarif Hébergement minoré de deux minima garantis (fixé à 8.50 € par jour)
- Absence pour hospitalisation
 - ↳ Absence inférieure à 72 heures : le prix de journée reste dû, sans autre minoration
 - ↳ Absence supérieure à 72 heures : le prix de journée hébergement reste dû, déduction faite du montant du forfait hospitalier
- Absence pour convenance personnelle
 - ↳ Absence inférieure à 72 heures : le prix de journée reste dû, sans autre minoration
 - ↳ Absence supérieure à 72 heures dans la limite de 35 jours complets par an : le prix de journée hébergement minoré, pour une durée maximale de 35 jours complets par année civile, jours fériés inclus, des frais de restauration et d'hôtellerie, fixé à 8.50 € par jour à la date de signature du présent règlement de fonctionnement est dû (montant fixé par le Règlement Départemental d'aide sociale (2 minima garantis).

3. TARIF DES PRESTATIONS REPAS EN 2026

Le petit déjeuner accompagnant :	2.00 €
Le repas accompagnant Adulte :	13.70 €
Le repas accompagnant Enfant âgé de – 10 ans :	5.45 €
Téléphone (admission avant le 01/01/2026)	5,00€/mois

Plessé, le 19/12/2025
Monsieur Thierry PERRIN

